



---

## DÉCISION

### N°2018-06-37

---

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Arnaud HOURDIN,  
M. Patrick CHARLES.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

M. Philippe BENASSAYA,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par Mme Juliette ESPINOS,  
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,  
M. Olivier LEBRUN, représenté par Mme Jane-Marie HERMANN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 14

-----

**OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA).**

**Le Bureau, légalement réuni le 21 juin 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2011-10-13, du Conseil communautaire du 13 octobre 2011, ayant pour objet l'adhésion à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, pour une cotisation annuelle de 2000 € ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Vu la demande de l'APPVPA en date du 16 mai 2018 ;

Vu le budget en cours.

-----

L'objectif de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) est de « créer un espace de communication pour faire se rencontrer, puis rassembler, les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux, afin de réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable, commun aux agriculteurs et aux citoyens, sur les territoires de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets. Puis de faire toutes les propositions nécessaires aux collectivités territoriales.

Les 6 axes prioritaires de l'association sont :

- valoriser et améliorer le bâti agricole et historique,
- améliorer la qualité de circulation agricole et rurale,
- développer des projets économiques, sociaux et culturels en harmonie avec le site,
- développer une information et une pédagogie de qualité,
- améliorer la qualité des procédures administratives et stratégiques,
- améliorer la qualité de l'eau et de la nature.

Dans le cadre de sa compétence aménagement du territoire, Versailles Grand Parc porte une attention particulière à la protection et au développement du territoire de la Plaine de Versailles. Aussi, elle souhaite participer au côté de l'APPVPA au développement et à la préservation de ce territoire et en être un membre actif. Suite à la demande de cette association, qui ne bénéficie plus du programme de développement Leader, elle sollicite une subvention exceptionnelle de 8000 € pour l'année 2018.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

-----

#### DÉCIDE :

- 1) d'accorder le versement d'une subvention exceptionnelle de 8000 € à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets ;
- 2) d'imputer les dépenses correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit au chapitre 65 : «Autres charges de gestion », nature 6574 : «Subventions aux personnes de droit privé », fonction 824 : «Aménagement » ;
- 3) que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision ;
- 4) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
  - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
  - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

-----

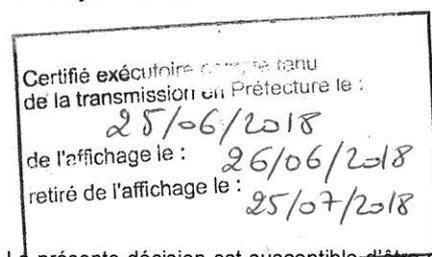
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,  
Le 21 juin 2018.



Pour le Président et par délégation,

  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

## Résumé de l'acte

### 078-247800584-20180621-20180637AMEN-AU

**Numéro de l'acte :** 20180637AMEN  
**Date de décision :** jeudi 21 juin 2018  
**Nature de l'acte :** AU  
**Objet :** Décision n°2018-06-37 portant sur le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA).  
**Classification :** 7.10 - Divers  
**Rédacteur :** Christelle BOURGEOIS  
**AR reçu le :** 25/06/2018  
**Numéro AR :** 078-247800584-20180621-20180637AMEN-AU  
**Document principal :** 2018 06 37 Subvention exceptionnelle à l'APPVPA.pdf

#### Historique :

25/06/18 17:03	En cours de création	
25/06/18 17:04	En préparation	Christelle BOURGEOIS
25/06/18 17:04	Reçu	Christelle BOURGEOIS
25/06/18 17:05	En cours de transmission	
25/06/18 17:06	Transmis en Préfecture	
25/06/18 17:14	Accusé de réception reçu	

